

SEANCE DU JEUDI 01 OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt le premier octobre à 18 heures, l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon s'est réuni au Pôle intercommunal de services aux entreprises Cap Luberon, sous la présidence de Gilles RIPERT.

DÉLIBÉRATION N° B-2020-10

OBJET : REQUALIFICATION DU POLE APT OUEST - MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT
(VERSION N°3)

MEMBRES EN EXERCICE : 28 - QUORUM : 15 - PRESENTS : 22 - PROCURATIONS : 0 - VOTANTS : 22

Présents :

APT : Mme Dominique SANTONI, M. Jean AILLAUD, M. Frédéric SACCO

BUOUX : Mme Amélie PESSEMESSE

CASENEUVE : M. Gilles RIPERT (Président)

CASTELLET-EN-LUBERON : M. Roger ISNARD

CÉRESTE : M. Gérard BAUMEL

GARGAS : Mme Laurence LE ROY

GIGNAC : Mme Sylvie PASQUINI

GOULT : M. Didier PERELLO

JOUCAS : M. Lucien AUBERT

LACOSTE : M. Mathias HAUPTMANN

LIoux : M. Francis FARGE

MURS : M. Christian MALBEC

MÉNERBES : M. Patrick MERLE

ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY

RUSTREL : M. Pierre TARTANSON

SAIGNON : M. Jean-Pierre HAUCOURT

SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON : Mme Charlotte CARBONNEL

SIVERGUES : Mme Martine CALAS

VIENS : M. Frédéric ROUX

VILLARS : Mme Sylvie PEREIRA

Absents :

APT : Mme Véronique ARNAUD-DELOY

AURIBEAU : M. Roland CICERO

BONNIEUX : M. Pascal RAGOT

LAGARDE D'APT : Mme Elisabeth MURAT

SAINT-PANTALÉON : M. Luc MILLE

SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : M. Christian BELLOT

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20201001-B-2020-10-DE
Date de télétransmission : 02/10/2020
Date de réception préfecture : 02/10/2020

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment son article L.5211-10,

Vu, la délibération n°2020-32 du 16 juillet 2020 relative aux délégations au bureau de certaines attributions du conseil communautaire,

Vu, la loi n°2015-991 du 7 août 2015 relative à la Nouvelle Organisation Territoriale de la République,

Vu, les statuts de la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon (CCPAL), notamment la compétence « Actions de développement économique et touristique intéressant l'ensemble de la communauté de communes : La création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire »,

Vu, la délibération B-2019-11 du 7 mars 2019 approuvant le plan de financement prévisionnel de l'opération de requalification du Pôle structurant Apt Ouest,

Vu, la délibération B-2020-04 du 6 février 2020 modifiant le plan de financement prévisionnel de l'opération de requalification du Pôle structurant Apt Ouest,

Vu, l'arrêté attributif de subvention n°2019_03641 du 25 mars 2020 du Conseil régional d'un montant de 240 000 €,

Vu, l'arrêté attributif de subvention du 3 juillet 2020 au titre de la DETR pour l'année 2020 dans le cadre du Contrat de ruralité d'un montant de 235 006,73 €

Le Président propose au Bureau de délibérer afin de modifier le plan de financement de l'opération, tel qu'il suit et de solliciter les subventions :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL				
Montant estimatif des dépenses HT		Montant estimatif des recettes		
Requalification du Pôle d'activités économiques des Bourguignons à Apt	MOE :	24 928,00 €	Etat - Contrat de ruralité : 24,37%	235 006,73 €
	Etudes de sol :	8 000,00 €		
	Relevé Topo :	4 000,00 €		
	Essais ITV réseau pluvial :	14 000,00 €	Conseil Régional - CRET : 24,89%	240 000,00 €
	Etude hydraulique :	15 000,00 €		
	Bandes cyclables (marquage au sol) :	41 800,00 €	Conseil Départemental : 20,74%	200 000,00 €
	Giratoire au niveau du Pôle de services entreprises :	67 000,00 €		
	Parking Pôle de services de services aux entreprises :	202 000,00 €	Autofinancement : 30 %	289 321,27 €
	Voie verte			
	dont 80 arbres à 450 € HT fournis - posés soit 28 000€ HT :	129 600,00 €		
	Stationnement Bourguignons :	126 000,00 €		
	Stationnement Avenue de Roumanille yc Pluvial :	165 000,00 €		
	Aménagement central avenue de Roumanille :	152 000,00 €		
Signalétique :	15 000,00 €			
TOTAL	964 328,00 €	TOTAL	964 328,00 €	

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20201001-B-2020-10-DE
Date de télétransmission : 02/10/2020
Date de réception préfecture : 02/10/2020

L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
OÙ L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

À l'unanimité,

Approuve, le plan de financement modifié de l'opération tel que présenté ci-dessus,

Sollicite, une subvention du Conseil Départemental de Vaucluse pour un montant de 200 000,00 € dans le cadre du dispositif départemental en faveur des sites d'activités économiques ECOPARC+ VAUCLUSE,

Autorise, le Président ou son représentant à signer toutes les pièces et documents se rapportant à cette délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président

Gilles RIPERT



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

